

Comité permanent du droit des brevets

Trente-sixième session
Genève, 14 – 18 octobre 2024

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. En l'absence de Mme Lisa Jorgenson, vice-directrice générale, la trente-sixième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Andras Jokuti, directeur de la Division du droit des brevets et de la technologie, qui a souhaité la bienvenue aux participants. En raison de l'indisponibilité de M. Tanyaradzwa Milne Manhombó (Zimbabwe), président du SCP, Mme Vita Kascénė (Lituanie), vice-présidente du SCP, a présidé la session. M. Andras Jokuti en a assuré le secrétariat.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/36/1 Prov.3) sous réserve de l'adjonction d'un document de travail, le document SCP/36/11, au point 10 de l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

3. Le SCP a élu à l'unanimité, pour les deux prochaines sessions consécutives, M. Christoph Spennemann (Suisse) président et Mmes Lucie Zamykalová (République tchèque) et Denisse Pérez (Chili) vice-présidentes.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADMISSION D'UN OBSERVATEUR

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/36/10.

5. Le SCP a approuvé l'accréditation d'ACT | The App Association en qualité d'observateur ad hoc.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS : CERTAINS ASPECTS DES LOIS NATIONALES OU REGIONALES SUR LES BREVETS

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/36/2.

7. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les faits nouveaux concernant leurs lois nationales ou régionales sur les brevets.

8. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/36/3.

10. Le comité a tenu une discussion sur le projet de document de référence concernant l'exception relative à la préparation extemporanée de médicaments (document SCP/36/3). Le comité a poursuivi les délibérations sur les questions relatives aux exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

11. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet. Le comité a rappelé que, à sa trente-quatrième session, il était convenu que les prochains types d'exceptions et de limitations couvertes par un projet de document de référence seraient les exceptions relatives à l'utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/30/5, SCP/36/4 et SCP/36/5.

13. Le comité a tenu une discussion sur le document SCP/36/4 concernant l'unité de l'invention. Puisque seul le résumé du document SCP/36/4 (document SCP/36/4 SUMM) a été mis à disposition dans les six langues de l'OMPI, une délégation a demandé que le document SCP/36/4 soit traduit et mis à disposition dans ces langues.

14. Le Secrétariat a présenté une page Web consacrée aux programmes d'examen accéléré, qui sera régulièrement actualisée à partir des informations reçues des États membres et des offices de brevets régionaux, conformément à l'accord conclu au sein du comité au cours de la trente-cinquième session du SCP.

15. En outre, le comité a tenu une discussion sur le document SCP/36/5, qui met à jour le document SCP/30/5 (Document d'information sur les brevets et les technologies émergentes).

16. Des experts externes ont également présenté des exposés concernant l'utilisation de la technologie de l'intelligence artificielle pour l'élaboration de nouvelles solutions techniques ou dans les processus de recherche-développement.
17. En outre, le comité a tenu une séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, pour des procédures efficaces d'examen en matière de brevets, et sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans la mise au point, l'installation et l'utilisation de ces outils.
18. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition. Le comité a rappelé qu'il avait décidé, à sa trente-cinquième session, que le Secrétariat actualiserait les sections V et VI de l'annexe du document SCP/35/7, à partir des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets, et les présenterait à la trente-septième session du SCP. En ce qui concerne la section VI, le Secrétariat inclurait également des informations concernant les nouvelles affaires et décisions relatives à l'intelligence artificielle en tant qu'inventeur, compte tenu des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets. Le comité a rappelé qu'il avait décidé, à sa trente-cinquième session, que le Secrétariat présenterait à la trente-septième session du SCP un rapport sur la séance d'échange d'informations concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures d'examen des brevets, tenue à la trente-cinquième session du SCP, ainsi que sur la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, pour des procédures efficaces d'examen en matière de brevets, qui s'était tenue à la trente-sixième session du SCP.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/26/5 et SCP/36/6.
20. Le comité a examiné le document SCP/36/6, qui met à jour le document SCP/26/5 (Difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays).
21. En outre, le comité a continué de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins. En particulier, des exposés ont été présentés sur les initiatives suivantes : Pat-INFORMED; MedsPal; et une base de données sur la situation des brevets relatifs aux médicaments et aux vaccins de la République de Corée. En outre, les membres et observateurs du SCP ont échangé leurs données d'expérience concernant l'exploitation ou l'utilisation des bases de données sur la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins, ou concernant la fourniture de données à ces bases de données.
22. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé. Le comité a rappelé qu'il avait décidé, à sa trente-cinquième session, qu'il continuerait de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins au cours de la trente-septième session du SCP.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CONSEILS ET BREVETS ET LEURS CLIENTS

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/25/4 et SCP/36/7.
24. Le comité a tenu une discussion sur le document SCP/36/7, qui met à jour le document SCP/25/4 (Compilation de procédures judiciaires se rapportant à la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets).
25. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

26. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/32/6 et SCP/34/7 Rev., SCP/36/8, SCP/36/9 et SCP/36/11.
27. Le comité a examiné le document SCP/36/8, qui constitue une mise à jour du document SCP/32/6 (Dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie, notamment en ce qui concerne le caractère suffisant de la divulgation).
28. Le comité a également examiné le document SCP/36/9 (Étude sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets découlant de la recherche collaborative et de la collaboration transfrontalière).
29. En outre, une table ronde a eu lieu sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets en ce qui concerne les inventions universitaires et leurs implications pour le transfert de technologie.
30. Par ailleurs, le Secrétariat a organisé une séance d'échange d'informations entre les États membres sur les données d'expérience relatives aux brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).
31. Le comité a également examiné la proposition faite par la délégation du Canada concernant un rapport et une compilation d'informations sur les brevets essentiels à l'application d'une norme (SCP/36/11).
32. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont déclaré que les délibérations sur cette question au sein du SCP ne devaient pas faire double emploi avec celles menées dans le cadre d'autres organes. Le comité a rappelé qu'il avait décidé, à sa trente-cinquième session, que le Secrétariat établirait un rapport sur la table ronde tenue à l'occasion de la trente-sixième session du SCP, et le présenterait à sa trente-septième session.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

33. Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.

- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après.

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- a) Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-sixième session et à la suite de la décision prise par le comité à sa trente-cinquième session, le Secrétariat établira un projet de document de référence sur les exceptions relatives à l'utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées, qui sera présenté au SCP à sa trente-septième session.
- b) Le Secrétariat établira un projet de document de référence sur les exceptions relatives à l'utilisation à titre privé ou à des fins non commerciales, pour examen par le SCP à sa trente-huitième session.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- a) Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa trente-cinquième session, le Secrétariat mettra à jour le document SCP/35/7, ainsi que son annexe et les sections V (cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs à la qualité d'inventeur) et VI (l'affaire "DABUS"), sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets, pour examen par le SCP à sa trente-septième session. En ce qui concerne la section VI, le Secrétariat inclura également des informations concernant les nouvelles affaires et décisions relatives à l'intelligence artificielle en tant qu'inventeur, compte tenu des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets.
- b) Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa trente-cinquième session, le Secrétariat établira un rapport sur la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures d'examen des brevets tenue à la trente-cinquième session du SCP, et sur la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, pour des procédures d'examen des brevets efficaces, tenue à la trente-sixième session du SCP, rapport qu'il soumettra au SCP à sa trente-septième session.
- c) Le Secrétariat organisera un échange entre experts à la trente-septième session du comité sur les options juridiques et politiques dans les domaines des critères de brevetabilité et de la qualité d'inventeur octroyée à l'intelligence artificielle, sur la base des documents SCP/36/5, SCP/35/7 et de la boîte à outils de l'OMPI sur les politiques en matière de propriété intellectuelle intitulée "Getting the Innovation Ecosystem Ready for AI" (Préparer l'écosystème de l'innovation pour l'intelligence artificielle).
- d) À la trente-huitième session du comité, le Secrétariat organisera une séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, pour des procédures efficaces d'examen en matière de brevets, et sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans la mise au point, l'installation et l'utilisation de ces outils.
- e) Le Secrétariat établira une étude sur les conditions de fond et en matière de procédure concernant la division volontaire des demandes de brevet par les déposants, y compris l'interdiction des doubles brevets, qui sera présenté au SCP à sa trente-septième session.

Brevets et santé

- a) Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa trente-cinquième session, il continuera de recevoir, à sa trente-septième session, des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins.
- b) À la trente-septième session du comité, le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de la recommandation n° 14 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en ce qui concerne la fourniture par l'OMPI d'une assistance technique aux pays en développement et aux PMA.

Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

- a) Le Secrétariat invitera les États membres à fournir des informations sur leur législation nationale concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, afin de poursuivre la mise à jour d'une page Web dédiée aux lois et pratiques relatives à cette question (https://www.wipo.int/scp/en/confidentiality_advisors_clients/national_laws_practices.html).
- b) Le Secrétariat établira une étude sur les catégories professionnelles bénéficiant d'une protection contre la divulgation forcée des communications confidentielles entre les clients et leurs conseils en brevets dans le cadre de procédures judiciaires en vertu des législations nationales ou régionales, qui sera présentée au SCP à sa trente-huitième session.

Transfert de technologie

- a) Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa trente-cinquième session, le Secrétariat établira un rapport sur la table ronde tenue à la trente-sixième session du SCP sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets en ce qui concerne les inventions universitaires et leurs implications pour le transfert de technologie, rapport qu'il soumettra au SCP à sa trente-septième session.
- b) Le Secrétariat établira un rapport sur la séance d'échange d'informations sur les questions relatives aux brevets essentiels à l'application d'une norme et à la concession sous licence à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND) tenue aux trente-cinquième et trente-sixième sessions du SCP.
- c) Sur la base des informations communiquées par les États membres, le Secrétariat établira une compilation des mesures législatives et politiques adoptées par les États membres en matière de brevets essentiels à l'application d'une norme, qui pourrait également inclure, le cas échéant, des références à une jurisprudence importante, à présenter sur une page dédiée du site Web du SCP.
- d) À la suite de l'étude sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets découlant de la recherche collaborative et de la collaboration transfrontalière (SCP/36/9), le Secrétariat établira une nouvelle étude sur la détermination de la qualité d'inventeur et les conditions de dépôt à l'étranger, en vue de recenser les enjeux potentiels pour les innovateurs dans l'environnement de la collaboration transfrontalière. Sur la base d'une enquête auprès des États membres ainsi que d'informations provenant d'autres sources, l'étude sera soumise au SCP à sa trente-huitième session.

- e) Le Secrétariat établira une étude sur les pratiques recommandées et les défis en matière de transfert de technologie dans les secteurs de la santé et des technologies vertes, en mettant l'accent sur la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire et en tenant compte des cadres réglementaires nationaux et internationaux, qui sera soumise au SCP à sa trente-huitième session. L'étude doit recenser les modèles de licence et les structures contractuelles, y compris les clauses efficaces pour les systèmes de rémunération et la gestion de la propriété intellectuelle. Elle doit contenir des études de cas et des exemples pratiques pour illustrer les stratégies mises en œuvre. Dans la perspective de cette étude, un échange entre experts sera organisé à la trente-septième session du SCP.

34. Le Secrétariat a informé le comité que sa trente-septième session était provisoirement prévue du 3 au 7 novembre 2025.

35. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (document A/62/12), les rapports in extenso des sessions du SCP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques. En conséquence, le rapport officiel de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la session suivante du comité.

36. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]